COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DU SÉNAT

RÉUNION DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026

I. Application de la législation sur les incompatibilités parlementaires 2

Examen de déclarations d'intérêts et d'activités de sénateurs 2

II. Audition de M. Jean-Gérard PAUMIER et Mme Isabelle BRIQUET, Président et Vice-présidente du Comité de déontologie parlementaire, sur le bilan du contrôle des frais de mandat pour 2025 et les recommandations du Comité 2

III. Groupes d'études 4

Reconstitution triennale des groupes d'études 4

IV. Chaîne parlementaire Public Sénat 5

Nomination de membres du Conseil d'administration 5

V. Questions administratives 5

Création d'un congé supplémentaire de naissance 5

VI. Questions diverses 6

Déplacement d'une commission permanente 6

I. Application de la législation sur les incompatibilités parlementaires

Examen de déclarations d'intérêts et d'activités de sénateurs

Le Bureau a examiné, sur le rapport de Mme Sylvie Vermeillet, Vice-présidente, présidente de la délégation en charge du travail parlementaire et des conditions d'exercice du mandat de sénateur, 29 déclarations d'intérêts et d'activités (DIA) de début de mandat et 7 déclarations modificatives au regard des dispositions du code électoral relatives aux incompatibilités parlementaires. Les déclarations de début de mandat des autres sénateurs élus ou réélus à l'occasion du dernier renouvellement sénatorial seront examinées par le Bureau au cours de ses prochaines réunions.

II. Audition de M. Jean-Gérard PAUMIER et Mme Isabelle BRIQUET, Président et Vice-présidente du Comité de déontologie parlementaire, sur le bilan du contrôle des frais de mandat pour 2025 et les recommandations du Comité

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, a rappelé que la composition du Comité de déontologie avait été renouvelée à la suite des élections sénatoriales, avec huit nouveaux membres. Il a salué le travail mené par les membres successifs du Comité ainsi que la qualité de la procédure de contrôle des frais de mandat. Pour la quatrième année consécutive, le taux de contrôle a dépassé 50 % des dépenses engagées par les sénateurs, atteignant 54,5 % en 2025.

Mme Isabelle Briquet, Vice-présidente, a dressé le bilan de cette huitième campagne de contrôle. Les dépenses déclarées en 2025 au titre des frais de mandat s'élèvent à 30,6 millions d'euros et ont progressé, depuis 2018, au même rythme que les prix à la consommation. Elle a souligné que les

résultats du contrôle démontraient, cette année encore, que la très grande majorité des sénateurs respectaient scrupuleusement la règlementation sur les frais de mandat.

M. Jean-Gérard Paumier, Président du Comité, a ensuite présenté les recommandations du Comité, qui s'articulent autour de trois axes :

- continuer d'améliorer les méthodes de contrôle, en renforçant en particulier la formation des experts-comptables ;
- poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des nouveaux membres du Comité, des sénateurs et de leurs tiers de confiance ;
- engager une réflexion sur les règles de prise en charge des dépenses afférentes au logement parisien et à la permanence parlementaire et sur le calcul des indemnités kilométriques.

Après avoir remercié le Président et la Vice-présidente du Comité de déontologie pour la qualité du travail accompli et souligné la pertinence des recommandations formulées par le Comité, M. Antoine Lefèvre, Questeur délégué, a constaté que les règles relatives à la prise en charge des frais de mandat étaient bien appréhendées par les sénateurs et que le dispositif mis en place par le Sénat depuis 2018 était robuste : alors que les frais déclarés ont augmenté, la part des dépenses ne pouvant être prises en charge aux termes de la règlementation a diminué. Il a ajouté que le Conseil de Questure continuait à œuvrer à l'amélioration de l'application *Julia*, en enrichissant ses fonctionnalités, ainsi qu'à la sécurisation des données personnelles des sénateurs en matière de frais de mandat, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles règles relatives à la conservation de ces données.

En conclusion, le Président du Sénat a appelé le Comité de déontologie et les Questeurs à poursuivre les efforts de pédagogie à destination des sénateurs, en particulier après le renouvellement sénatorial, en les sensibilisant à la gestion de leurs frais au quotidien et aux objectifs poursuivis par le contrôle.

III. Groupes d'études

Reconstitution triennale des groupes d'études

Sur le rapport de Mme Sylvie Vermeillet, Vice-présidente, le Bureau a examiné les demandes de reconstitution des groupes d'études formulées par les présidents des commissions permanentes auxquelles ils sont rattachés.

Suivant la proposition de M. Pascal Martin, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, le Bureau a décidé de renommer le groupe *Mer et littoral* en *Mer, littoral et ports*, afin de préciser que son champ d'études inclut les infrastructures portuaires. Il a en revanche décidé de ne pas donner suite, à ce stade, à la demande formulée par M. Philippe Mouiller, président de la commission des affaires sociales, de créer un groupe d'études *Enfance*. La création d'une délégation aux droits à l'enfant fait en effet partie du champ de la mission de réflexion sur la gouvernance et les adaptations à apporter au Règlement du Sénat confiée par le Bureau aux Vice-présidents Roger Karoutchi, Sylvie Vermeillet et Jean-Claude Tissot.

Par ailleurs, au regard de son faible niveau d'activité ces trois dernières années, le Bureau a décidé de ne pas reconstituer le groupe d'études *Arctique, Antarctique et Terres australes*. Les autres groupes d'études existant antérieurement au dernier renouvellement du Sénat, y compris le groupe *Numérique*, qui reste attaché à toutes les commissions permanentes, ont été reconstitués par un arrêté du Bureau fixant la liste des 21 groupes et 3 sections d'études pour la période 2026-2029.

Enfin, le Bureau a décidé de reporter au début de l'année 2027 l'examen de deux demandes tendant à la création de groupes d'études sur l'eau et sur le climat et l'impact du réchauffement climatique sur les collectivités territoriales, afin de pouvoir solliciter en amont l'avis du président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à laquelle ces groupes seraient susceptibles d'être rattachés.

IV. Chaîne parlementaire Public Sénat

Nomination de membres du Conseil d'administration

Le Bureau a procédé au remplacement de plusieurs membres du conseil d'administration de la Chaîne parlementaire Public Sénat à la suite du renouvellement sénatorial. Le conseil d'administration, présidé par M. Jean-Emmanuel Casalta, président-directeur général, sera ainsi composé de :

- Mme Laurence Garnier, Vice-présidente, présidente de la délégation en charge des relations avec Public Sénat, et de M. Olivier Cigolotti, Questeur, membres de droit du conseil d'administration ;

- M. Jean-Raymond Hugonet (Les Républicains), M. Michel Laugier (Union centriste et Indépendants), Mme Sylvie Robert (Socialiste, Écologiste et Républicain), M. Jérémy Bacchi (Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky), Mme Nathalie Delattre (Rassemblement démocratique et social européen), Mme Marie-Ange Rousselot (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants), M. Thomas Dossus (groupe Écologiste – Solidarité et Territoires), M. Aymeric Durox (Union nationale pour les territoires) et Mme Laure Darcos (Les Indépendants – République et Territoires), au titre des représentants des groupes politiques ;

- MM. Pascal Perrineau et Sébastien Georges, en tant que personnalités qualifiées.

V. Questions administratives

Création d'un congé supplémentaire de naissance

Sur le rapport de Mme Marie-Arlette Carlotti, Questeure, le Bureau a adopté un arrêté modifiant le Règlement intérieur afin d'instituer un congé supplémentaire de naissance pour les fonctionnaires du Sénat. Un arrêté de Questure a introduit un dispositif identique pour les membres du personnel contractuel.

VI. Questions diverses

Déplacement d'une commission permanente

En application du chapitre X de l'Instruction générale du Bureau, le Bureau a autorisé une délégation de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à se rendre au Danemark et au Groenland du 13 au 18 décembre prochains.